



Rapporteur : M. MARCHAND

48085

Commission n°2

23 - Culture

Schéma départemental de la lecture publique 2023-2028

Le jeudi 29 juin 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L. 310-1 A, L. 310-6 et L. 330-2 5° ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Exposé :

La pandémie de la COVID-19 qui a frappé le monde a démontré, si besoin en était, que les bibliothèques sont bien un service essentiel aux populations. En tant que premier réseau d'équipements culturels de proximité, elles œuvrent à maintenir le lien social, à accueillir tous les publics et à promouvoir la culture.

En Ille-et-Vilaine, ce sont près de 300 équipements qui maillent le territoire pour une population en croissance soutenue, avec des professionnels et des bénévoles au service des publics, notamment les plus vulnérables.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a traduit ses engagements en matière de lecture publique ces dernières années au travers de deux schémas de développement de la lecture publique : un premier adopté en 2007 et un second pour la période 2016-2021, prorogé en 2022. Outre la mise en valeur des actions déjà engagées ces dernières années par un état des lieux précis du développement de la lecture publique sur le territoire breillien, ce schéma présente les nouvelles orientations politiques pour la période 2023-2028, déclinant ainsi les engagements du mandat et le cap voulu par les élu.es, en référence aux trois piliers du projet départemental : la justice sociale, l'égalité des droits et des chances et la transition écologique.

Ce schéma est également une opportunité de valoriser le travail des agents départementaux, des salariés, des bénévoles et des partenaires de la lecture publique qui, à toutes les échelles de collectivité, sont au service d'un intérêt général.

Ce schéma se compose de deux grandes parties : une première visant à établir l'état des lieux de la lecture publique sur le territoire et une seconde partie consacrée au contexte d'actualisation et à la présentation des orientations.

I. LA LECTURE PUBLIQUE EN ILLE-ET-VILAINE : EVOLUTION DU RESEAU DEPARTEMENTAL ENTRE 2016 ET 2021

En avril 2016, le Département adoptait un schéma départemental de la lecture publique comportant 3 enjeux et 2 principes :

Les enjeux :

- Accompagner la structuration des réseaux de bibliothèques
- Développer le rôle social et éducatif des bibliothèques
- Réorganiser les services départementaux (Médiathèque départementale) pour atteindre les objectifs des deux premiers enjeux

Les principes :

- Une intervention différenciée : la Médiathèque adapte son niveau d'intervention aux spécificités des territoires
- Une contractualisation pour garantir l'égalité de traitement (conventions avec les établissements publics de coopération intercommunale)

L'évaluation des actions réalisées au cours de ce schéma a été menée par les services de juillet à décembre 2021. Puis, il a été procédé avec les partenaires aux bilans des conventions signées avec les territoires de 2018 à 2020. A partir de l'ensemble de ces éléments, il est possible de dresser les constats présentés ci-après.

A. Enjeu n° 1 - Structuration du territoire à l'ère de l'intercommunalité : une progression

des moyens affectés à cette politique

Les coopérations et mutualisations de bibliothèques pour former des réseaux de bibliothèques sont très avancées. L'Ille-et-Vilaine est le premier département breton en matière de structuration de ces réseaux. Cette dynamique vise à concilier la recherche d'une offre de proximité avec l'élargissement des offres de services qui favorise l'attractivité. Concrètement, il est plus intéressant pour l'utilisateur de pouvoir accéder à l'offre de plusieurs bibliothèques qu'à une seule : les collections sont plus conséquentes, les horaires d'ouverture varient...

Cette structuration s'accompagne d'une amélioration qualitative des équipements : en 5 ans, 12 bibliothèques ont été ouvertes et 31 agrandies ou rénovées, les surfaces consacrées à la lecture publique ont augmenté, des postes de coordination de réseaux de bibliothèques ont été créés, soutenus par le Département, et les services numériques se développent progressivement.

B. Enjeu n° 2 - Elargissement du rôle social et éducatif des bibliothèques : des bibliothèques attractives

L'amélioration des conditions d'accessibilité constatée, la diversification des collections et l'élargissement des services proposés confortent la bonne fréquentation des bibliothèques breilliennes : avec un taux de 23 % d'utilisateurs actifs (la moyenne nationale en 2018 était de 12,5 %), la hausse des fréquentations et des nouveaux inscrits souligne l'attractivité des bibliothèques.

Les accès aux bibliothèques progressent : 244 bibliothèques déclarent un bâtiment accessible. La gratuité des services a connu un développement important sur la période 2015-2020 : en 2015, 57 bibliothèques proposaient une inscription gratuite. Cinq ans plus tard, 78 bibliothèques supplémentaires déclarent la gratuité de l'inscription, portant à 135 bibliothèques le nombre total, ce qui a fait bondir à près de 52,3% le taux départemental des bibliothèques avec adhésion gratuite, soit plus d'une bibliothèque sur deux. Cette tendance est similaire à la tendance nationale.

Les partenariats se diversifient également au profit de publics fragiles notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes vulnérables. L'école reste le partenaire privilégié des bibliothèques. Les partenariats avec les collèges progressent de 9 % à 18 % sur la période 2015-2019 même s'ils restent l'un des acteurs les moins associés.

Enfin si la moyenne des horaires d'ouverture hebdomadaire augmente, passant de 10,7 h en 2015 à 12 h par semaine en 2019, elle demeure inférieure à la moyenne nationale qui est à 15 h.

Ces constats montrent de véritables dynamiques dans les domaines accompagnés par le Département et au-delà. Cependant cette vitalité dans le champ de la lecture publique révèle aussi parfois la fragilité des services proposés, reposant uniquement sur des équipes de bénévoles-volontaires. Ces services peuvent aussi subir les tensions du contexte économique et social dans les collectivités.

II. LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL 2023-2028 : UN CONTEXTE NATIONAL ET DEPARTEMENTAL FAVORABLE AUX EVOLUTIONS

A. En décembre 2021, adoption d'une loi pour les bibliothèques :

L'année 2021 s'est terminée par l'adoption à l'unanimité au parlement de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, issue de la proposition de la sénatrice Sylvie Robert et modifiant le code général des collectivités territoriales. Le texte garantit « l'égal accès à tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs » et les missions liées au « développement de la lecture ». Il inscrit dans la loi le principe de gratuité de l'accès, la facilitation de l'accès aux personnes en situation de handicap et la contribution à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Il légitime les actions des bibliothèques comme levier de la participation et de la diversification des publics pour l'exercice de leurs droits culturels, ainsi que leur participation à la diffusion et à la promotion

du patrimoine linguistique.

L'article 10 de cette loi définit également les missions des bibliothèques départementales : « *renforcer la couverture territoriale en bibliothèques* », « *favoriser la mise en réseau des bibliothèques* », « *proposer des collections et des services aux bibliothèques* », « *contribuer à la formation des agents* » et des bénévoles et « *élaborer un schéma de développement de la lecture publique* ». L'ensemble de ces missions correspond au périmètre de l'action de la médiathèque départementale.

B. Un nouveau projet départemental 2022-2028 :

En novembre 2022, l'adoption du projet de mandature pour l'Ille-et-Vilaine 2022-2028 porte un enjeu de transformation sociale dans lequel la lecture publique s'inscrit pleinement.

Il comporte un certain nombre d'engagements et d'actions à partir desquelles les politiques publiques œuvreront en faveur des habitants d'Ille-et-Vilaine. Dans ce cadre, la lecture publique, compétence obligatoire du Département, poursuivra son rôle culturel mais aussi social et éducatif afin de faciliter l'accès des Breilliennes et Breilliens aux bibliothèques et médiathèques du département, et cela grâce à son soutien auprès des collectivités locales, des professionnels salariés et bénévoles des dites structures.

Dans une vision prospective, et pour tenir compte des enjeux environnementaux et lutter contre l'accélération du changement climatique, le Département reste mobilisé face à tous ces phénomènes de crise climatique, énergétique, de dégradation de la biodiversité. Cette urgence sociétale impose donc à la fois de s'adapter et d'atténuer l'impact de ses activités. C'est ainsi que le Département, à travers ses politiques publiques, a la volonté d'accompagner les transitions tout en veillant aux enjeux de justice sociale et d'égalité des droits et des chances.

La politique de lecture publique comme toute politique culturelle se mettra encore plus demain qu'aujourd'hui au service du changement pour intégrer les nouvelles transitions écologiques. Au même titre que d'autres politiques publiques comme les politiques sociales et d'éducation, elle cherchera à favoriser la transversalité et la complémentarité afin d'appréhender le citoyen dans une approche globale et cohérente.

C. Une journée « bibliothèques durables » en juillet 2022 comme premier jalon :

Le 7 juillet 2022 la Médiathèque départementale a organisé une journée lecture publique intitulée « *bibliothèques durables* ». Cette journée professionnelle a réuni plus de 70 participants. Une présentation du travail des bibliothèques dans le cadre de l'Agenda 2030, du rapport du Shift Project intitulé « *décarboner la culture* », des retours d'expérience de bibliothèques et des ateliers thématiques avaient permis de mettre en valeur la contribution des bibliothèques à ces domaines. Une fresque du climat avait été réalisée dans un atelier. La facilitation graphique avait mis en avant des actions déjà portées par des bibliothèques ainsi que des actions à mener.

Portée par les conclusions de ces travaux, la médiathèque départementale s'est emparée de la contribution à l'Agenda 2030, programme de développement durable adopté par 193 Etats membres de l'ONU intégrant 17 objectifs (dits « *objectifs de développement durable* » ou ODD) pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. L'approche combine les dimensions économiques, sociales et environnementales, permettant de développer des actions transversales. Les objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable : le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture et l'éducation.

La mise à jour de l'état des lieux de la lecture publique en Ille-et-Vilaine et les orientations définies au niveau départemental, en cohérence avec les préconisations nationales, amènent à considérer que :

- Les dynamiques constatées doivent être consolidées pour maintenir le développement des

bibliothèques et de leurs services auprès de tous les publics et de leur territoire.

- Les enjeux du développement durable déjà partagés par les bibliothèques méritent d'être mieux valorisés et davantage accompagnés afin d'inscrire ces établissements culturels de proximité dans les évolutions de la société.

Le nouveau schéma de lecture publique s'inspire fortement de ces deux recommandations qui constituent son fil rouge.

III. LA DEFINITION DES ORIENTATIONS POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE POUR 2023-2028

Le principe de la contractualisation avec les territoires est maintenu, sous l'angle du partenariat pour le développement de la lecture publique. Un temps de co-construction du cadre de partenariat réalisé avec un groupe de directeurs.trices et coordinateurs.trices de réseaux de bibliothèques a permis de cerner les champs qui guideront la recherche d'objectifs communs dans l'action : la politique documentaire, l'ingénierie, les publics prioritaires, la formation-professionnalisation, la médiation des ressources numériques, la structuration du territoire, la vie sociale (avec la transversalité), les outils d'animation, l'action de la Médiathèque départementale (desserte, accueil...). A partir de l'expérience passée, les coordinateurs.trices de réseau ont également pointé l'importance du conseil apporté par la Médiathèque départementale, notamment en matière de méthodologie. Un nouveau cadre de convention de partenariat pour le développement de la lecture publique adossé à ce schéma est donc proposé pour la période 2023-2028. Il présentera la complémentarité du projet du territoire et du projet départemental décliné dans les engagements suivants.

A. S'engager à développer la contribution de la Médiathèque départementale dans la démarche « développement durable » de la collectivité et s'engager à valoriser et accompagner les actions des bibliothèques de son réseau :

Il s'agit d'engager un double mouvement : inscrire la médiathèque départementale dans la démarche de développement durable de la collectivité et faciliter la capitalisation de toutes les expériences, en accompagnant au mieux les bibliothèques dans ces transitions.

Dans l'offre de services proposée par la Médiathèque départementale, l'accompagnement des territoires intègre les objectifs de réduction des inégalités comme prévu dans l'Agenda 2030 en cohérence avec les exigences exprimées dans le projet départemental. Ces contributions aux enjeux du développement durable seront davantage rendues visibles pour mieux intégrer la lecture publique dans les démarches transversales mais aussi permettre à cette politique publique de s'approprier les objectifs conduits par les autres politiques dans ces domaines. Les contributions aux enjeux environnementaux feront tout particulièrement l'objet d'une meilleure visibilité et d'une prise en compte systématique pour penser des services plus responsables.

Plusieurs volets d'action seront mobilisés pour y parvenir :

- La formation des agents de la Médiathèque départementale
- La sensibilisation des équipes de salariés et de bénévoles des bibliothèques
- La sensibilisation des autorités des bibliothèques
- L'inscription d'une démarche de développement durable dans les conventions de partenariat lecture publique
- La valorisation des actions menées par la Médiathèque départementale et son intégration dans les démarches départementales liées au développement durable
- La valorisation des actions menées par les bibliothèques dans leur contribution au développement durable

B. S'engager à poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur les travaux issus de l'Agenda 2030 :

La réduction des inégalités est un objectif majeur qui recouvre plusieurs objectifs de développement durable dans l'Agenda 2030. Si les bibliothèques en Ille-et-Vilaine progressent largement dans ce domaine, le développement des services permettra de contribuer plus fortement à ces objectifs de développement durable, avec une meilleure prise en compte des dimensions environnementales. Comme la mise à jour de l'état des lieux le montre, les bibliothèques proposent des actions pour « aller vers » les publics. Le Département les accompagne dans cette démarche globale.

Pour contribuer à cet objectif, la Médiathèque départementale s'appuiera sur :

- La professionnalisation et le développement des compétences
- Une ingénierie et une aide technique dédiées aux bibliothèques qui s'adaptent aux évolutions de la société
- La poursuite de l'accompagnement autour du handicap en bibliothèque et les services aux publics prioritaires (publics éloignés, allophones, en insertion, publics seniors, petite enfance et adolescence)
- Une politique documentaire concertée au service des objectifs
- La promotion de l'innovation et de la participation citoyenne
- La mise à disposition d'un catalogue d'outils d'animation inscrit dans la politique documentaire
- La promotion des droits culturels et la contribution au schéma de promotion des langues de Bretagne
- Le soutien à la médiation scientifique en bibliothèque et à l'éducation aux médias

C. S'engager à consolider la structuration du territoire et les coopérations existantes en intégrant les éléments de démarche « développement durable » :

La loi pose le rôle majeur des bibliothèques départementales en matière d'aménagement du territoire. L'état des lieux actualisé montre qu'en Ille-et-Vilaine le niveau des bibliothèques et les coopérations ont largement progressé, même si des disparités subsistent. Ces coopérations sont soutenues par le Département car elles permettent de résoudre les questions de proximité et d'attractivité des services culturels.

Pour que ces coopérations s'inscrivent dans la durée, le Département consolidera son rôle de soutien à leur structuration dans un contexte d'évolution sociale et environnementale.

- En accompagnant l'élaboration de schémas de développement de la lecture publique sur les territoires
- En intégrant les enjeux environnementaux dans le conseil technique aux constructions, rénovations, extensions
- Par le soutien à l'emploi en bibliothèque, avec la refonte du dispositif existant visant à ouvrir le dispositif à des communes de moins de 3 000 habitants pour les encourager à créer un emploi dédié à la lecture publique et d'accepter un temps non complet à 80 % uniquement pour l'échelon communal (- 2000 habitants). Cette évolution est conditionnée par le fait que l'équipement soit inscrit dans un réseau de bibliothèques ou que la commune ait contractualisé avec le Département.
- Par la mise en place d'une desserte adaptée aux spécificités des territoires
- Par le soutien au développement d'une offre numérique inclusive, éthique, responsable et raisonnée

En conclusion, le rapport de l'ONU sur le développement et les droits culturels fait le constat que « le développement culturel n'est pas considéré comme un pilier du développement durable, au même titre que les dimensions sociale, économique et environnementale. », la culture n'a pas été incluse en tant que « 4^{ème} pilier du Programme 2030 ». Or comme l'indique le rapport cité, « elle transcende l'ensemble des objectifs ».

Le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine 2023-2028 ne vise pas à figer l'action départementale pour les cinq prochaines années mais au contraire à valoriser la transversalité de cette politique, à inscrire la Médiathèque départementale dans les

évolutions sociétales pour mieux accompagner les bibliothèques au quotidien. Cette période de transition est l'opportunité de redéfinir les priorités du vivre ensemble.

Décide :

- d'approuver le schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 joint en annexe 1, détaillant les orientations présentées ci-dessus ;
- d'approuver les termes de la convention-type de partenariat pour le développement et la lecture publique, à conclure avec les établissements publics de coopération intercommunale ou les communes concernées, jointe en annexe 2 ;
- d'approuver le dispositif de l'aide à l'emploi en bibliothèque, dont les modalités sont détaillées dans le document joint en annexe 3.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 4 juillet 2023

ID : AD20230166

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation